

La Paracha de BECHALA'H

Dans la paracha de cette semaine, il est écrit dans le chapitre 15 - verset 2 :

« עָזִי וְזַמְרַת יְהוָה לִי לִישׁוּעָה זֶה אֱלֹהֵי נַאֲנֶהוּ אֱלֹהֵי אָבִי וְאַרְמְמֶנְהוּ »

« *Il est (Hachem) ma force est un champ, youd-Kél. Il m'a été pour délivrance, ceci est mon Kél et je l'embellirai, le Elokim de mon père et je l'exalterai.* »

Et notre maître Rachi de commenter l'expression « נַאֲנֶהוּ » : le Targoum Ounkelos rend ce terme par l'idée de résidence, comme dans : « נוֹה שְׂאֲנָן » (Yéshaya 33-20) : « une demeure paisible ».

Autre explication : le terme « נַאֲנֶהוּ » contient une idée de beauté (נוי) : « je proclamerai sa beauté et sa louange aux habitants du monde. »

Et le rav Aaron Teitelbaum d'expliquer dans son livre « lev Aaron » que ces deux commentaires rapportés par Rachi עולים בקנה אחד (sont étroitement liés).

Afin de nous démontrer cela, l'admour de Satmar nous ramène les paroles de son père le « ברוך משה » (Rav moché Teitelbaum zatsal) expliquant un verset dans Michlei (28-19) « מסיר אזנו משמוע תורה גם תפילתו תועבה »

ainsi : une personne qui multiplierait des paroles à outrance (sans le moindre contrôle de sa bouche) se verrait fatalement fauter dans le lachone ara, le colportage ou dans des paroles inutiles (comme l'enseignent nos sages dans les pirkei Avot : « כל המרבה דברים מביא האט »).

Or, s'il en est ainsi, comment pouvoir oser adresser des louanges ou des requêtes à l'Eternel avec une bouche si polluée par ses mauvais propos ? !

Cependant, nos sages nous enseignent dans le traité Taanit (7 :) que les paroles de notre Sainte Torah sont comparées à des flammes de feu. Comme il est écrit dans Yirmiya (23-29) : « הלא כה דברי כאש נאום ה' »

Par conséquent, nous pourrions alors déduire de ces propos précités, qu'un homme étudiant la Torah avant de prier, cacheriserait si l'on peut s'exprimer ainsi (bien sûr en accompagnant son limoud d'une profonde Techouva) par le « feu » de la Torah (opérant ainsi comme une sorte de Liboune) sa bouche, le rendant par-là apte à prier devant le Roi des rois !

On saisit donc bien à travers cela qu'un individu refusant d'étudier voir même d'entendre des paroles de Torah (מסיר אזנו משמוע תורה), d'entendre des paroles de Torah verrait sa téfila être assimilée à une véritable abomination

(גם תפילתו תועבה) comme le rapporte le roi Salomon.

Autrement dit : sa bouche et même sa prière constituent quelque chose d'abominable, de répugnant pour la Hachem).

Ainsi les propos de nos sages sur « אֲנִיְהוּ » déclarant : « וְאֵבְנֵי לִי מִקֹּדֶשׁ » « je lui construirai un temple », qu'on pourrait aujourd'hui interpréter : « Je lui construirai un petit temple tel qu'un BETH HAMIDRACH (ou une synagogue) dans lesquels on étudierait la Torah qui purifierait et cacheriserait ainsi notre bouche de toutes mauvaises paroles, permettant alors d'adresser convenablement nos prières à Hachem (d'où l'expression : אִסְפַּר נוֹיָו וְשִׁכְחוּ לְבַאֵי עוֹלָם).

Source : lev Aaron (Bechala'h)